

Fiche pratique : Calendrier annuel

Quelques dates importantes à retenir

Période	Actions
À la première semaine de la rentrée 2020	<p>Pour officialiser votre affectation, vous devez signer votre procès-verbal d'installation.</p> <p>Vous devez donner les pièces nécessaires pour votre reclassement.</p>
Courant Septembre 2020	Vous devez signer votre ventilation de services (VS pour le second degré).
Octobre-Novembre 2020	Élection au conseil d'école de l'INSPE :
Novembre-Décembre 2020	Vous devez vous inscrire sur SIAM pour votre mutation inter académique pour le second degré (choix de l'académie) et pour votre mutation interdépartementale pour le premier degré (choix de votre département).
Février-mars 2021	Résultats du mouvement inter académique (pour le second degré) et inter départemental (pour le premier degré).
Mars-avril 2021	Inscriptions pour le mouvement intra académique (vœux de postes à formuler) pour le second degré.
	Inscriptions pour le mouvement départemental (pour le premier degré).
	Rapport évaluation du 2ème trimestre du tuteur et du chef d'établissement.
Mai 2021	Rapport évaluation finale avec avis sur la titularisation du tuteur, du chef d'établissement et de l'inspecteur.
Juin 2021	Mi-juin : Résultats du mouvement et affectations pour la rentrée 2020.
	Fin juin : jurys de titularisation.
Juillet 2021	Début juillet : Commission de renouvellement
	Phase d'ajustement : résultats des premières affectations à l'année pour les Titulaires de Zones de Remplacement (TZR) qui n'ont pas eu de poste fixe
Septembre 2021	Dernières affectations des TZR.